

ARRÊTÉ DE NOMINATION

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement général des unités de recherche, notamment l'article 40-6 ;
- Vu la délibération n° 16-06-2023-02 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 16 juin 2023 portant création de l'institut fédératif de recherche Energie, Environnement, Evolution ;
- Vu la délibération n° 30-11-2020-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020 portant élection de Madame Virginie LAVAL à la présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu la proposition du comité d'orientation de l'Institut fédératif de recherche Energie, Environnement, Evolution en date du 6 octobre 2023 ;
- Vu l'avis de la Commission recherche en date du 12 octobre 2023 ;

Arrête

Article 1 : Nomination du directeur de l'Institut fédératif de recherche Energie, Environnement, Evolution

Madame Karine DE OLIVEIRA VIGIER, professeure des universités, est nommée directrice de l'institut fédératif de recherche Energie, Environnement, Evolution.

Article 2 : Publicité et exécution

Le présent arrêté entre en vigueur après transmission au recteur, chancelier des universités et à compter de sa publication au *recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Le directeur général des services est chargé de son exécution.

Fait à Poitiers le 13 octobre 2023

La Présidente de l'université de Poitiers
Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le
20/10/2023

Entré en vigueur le jour de sa publication au *recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Vues et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours en ligne, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'achèvement.

Vu le code de l'éducation,
 Vu les statuts de l'université de Poitiers,
 Vu les propositions du Président,

DATE DE LA CR	12/10/2023
---------------	------------

DELIBERATION CR RESTREINT PR N°	THEMATIQUE	OBJET	MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION	DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE	FIN DE LA MESURE	PRESENTS OU REPRESENTES	DELIBERATION CR	OBSERVATION
20231012-1	Institut Fédératif de Recherche	Désignation du Directeur de l'IFR Energie, Environnement, Evolution	Avis sur la proposition du comité d'orientation de l'IFR Energie, Environnement, Evolution pour la désignation du Directeur de l'IFR			14	Favorable à l'unanimité	

Fait à Poitiers, le 12 octobre 2023
 Le président de séance



Yves GERVAIS



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Procès-verbal du Comité d'orientation de l'Institut Fédératif de Recherche Énergie, Environnement, Évolution de la séance du 6 octobre 2023 pour la proposition du Directeur ou de la Directrice

Le Comité d'orientation de l'Institut Fédératif de Recherche Énergie, Environnement, Évolution (IFR EEE) s'est réuni sur convocation de Madame Virginie LAVAL, Présidente de l'Université de Poitiers, le 6 octobre 2023 à 9h00 en salle des actes de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées.

Etaient présents :

Membres avec droit de vote :

Monsieur Jean-Marc BERJEAUD, pour représenter la direction de l'unité mixte de recherche n° 7267 EBI ; Monsieur Gildas MERCERON, pour représenter la direction de l'unité mixte de recherche n° 7262 PALEVOPRIM ; Madame Florence EPRON, pour représenter la direction de l'unité mixte de recherche n° 7285 IC2MP ; Monsieur Didier BOUCHON, pour représenter la direction de l'école doctorale n° 649 Rosalind Franklin.

Participants sans droit de vote :

Monsieur Yves GERVAIS, Vice-président Recherche de l'université de Poitiers, en qualité de président de séance ; Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques de l'université de Poitiers, en qualité de secrétaire de séance.

Candidat(e)s :

Monsieur Jérôme GUILLARD, professeur des universités et membre de l'unité mixte de recherche n° 7285 IC2MP ; Madame Karine DE OLIVEIRA VIGIER, professeure des universités et membre de l'unité mixte de recherche n° 7285 IC2MP.

Monsieur Yves GERVAIS, désigné par la Présidente de l'université de Poitiers, Madame Virginie LAVAL, pour présider la séance ouvre la séance en présence des membres avec droit de vote et du secrétaire de séance. Il rappelle l'unique point inscrit à l'ordre du jour, c'est-à-dire la formulation de la proposition aux fonctions de Directeur ou Directrice de l'IFR EEE, annonce les deux candidatures obtenues suite à appel à candidatures et précise le déroulé des auditions : présentation du candidat ou de la candidate, puis questions.

Monsieur Jérôme GUILLARD entre dans la salle, présente sa candidature, puis est interrogé sur son projet pour l'IFR EEE (15 minutes). Il ressort de la salle à l'épuisement du temps et des questions.

Madame Karine DE OLIVEIRA VIGIER entre dans la salle, présente sa candidature, puis est interrogée sur son projet pour l'IFR EEE (15 minutes). Elle ressort de la salle à l'épuisement du temps et des questions.

Le vote est organisé à bulletin secret.

Votant(e)s : 4

Bulletins trouvés dans l'urne : 4

Pour Monsieur Jérôme GUILLARD : 0

J. G.

Pour Madame Karine DE OLIVEIRA VIGIER : 4

A l'unanimité des votant(e)s, le Comité d'orientation de l'IFR EEE propose à Madame Virginie LAVAL, Présidente de l'université de Poitiers, la candidature de Madame Karine DE OLIVEIRA VIGIER aux fonctions de Directrice de l'IFR EEE.

La séance est levée à 10h00.

Fait à Poitiers, le 6 octobre 2023



Monsieur Yves GERVAIS,
Président de séance